



ASSOCIATION DES CADRES
DES COLLÈGES DU QUÉBEC

Québec, le 1^{er} décembre 2017

Monsieur Éric Bergeron
Directeur général
Direction générale des relations du travail
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
150, boulevard René-Lévesque Est, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5X1

**Objet : Résultat de la consultation dans le cadre des modifications réglementaires
aux conditions de travail des cadres des collèges**

Monsieur Bergeron,

Le 14 novembre dernier, vous nous consultiez sur des propositions de modifications devant être apportées au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* relativement à la structure salariale du personnel d'encadrement du secteur de l'éducation.

Nous avons consulté l'ensemble de nos membres. Une présentation en visioconférence a été faite en direct le 22 novembre dernier et l'enregistrement de celle-ci était disponible par la suite. Les membres ont pu, par vote secret, exprimer leur accord ou leur désaccord face à la proposition. Il est important de rappeler que cette proposition ne visait qu'à se prononcer sur la répartition d'une partie de l'enveloppe de 1,5 % de la masse salariale au 1^{er} avril 2017, et de 2 % de la masse salariale au 1^{er} avril 2019, et ce, conformément à l'entente du 11 décembre 2016. C'est avec plaisir que nous vous informons que la proposition a été acceptée par 94,56 % des répondants.

Nos membres avaient aussi l'opportunité de nous faire part de leurs commentaires lors de cette consultation. Ils ont été nombreux à le faire et voici quelques constats que nous aimerions porter à votre connaissance :

- Le plan de classification des emplois irrite une majorité de nos membres. Une refonte de ce plan est urgente et nous déploierons prioritairement nos énergies à régler ce dossier;

.../2

2430, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 1T2
www.accq.qc.ca

☎ 418 877-1500
☎ 418 877-4469

- La charge de travail demeure une problématique chez le personnel d'encadrement. Nous souhaitons fortement que la consultation actuelle sur le modèle de financement des cégeps apporte certaines solutions, notamment par la diminution des redditions de comptes;
- Les membres de l'ACCQ sont très fiers d'œuvrer à la réalisation de la mission de l'enseignement supérieur. Cependant, ils attendent encore que leur statut, et de ce fait leur rémunération, tiennent compte également de leur appartenance à l'enseignement supérieur. Nos écarts salariaux avec les enseignants et les professionnels ne traduisent pas cette réalité. Sans compter que les comparatifs avec les cadres des universités démontrent un écart de rémunération important pour des postes de gestion similaires dans des organisations de tailles comparables. Enfin, le fait d'avoir la même structure salariale que les cadres des commissions scolaires, sans vouloir leur manquer de respect, ne correspond pas à ce que devrait être une rémunération adéquate pour des gestionnaires de l'enseignement supérieur.

En espérant que nos préoccupations déboucheront rapidement vers des solutions, je vous prie d'agréer, Monsieur Bergeron, nos salutations distinguées.

Le président-directeur général,



Charles Simard, *CRIA*

c. c. Madame Édith Lapointe, Secrétariat du Conseil du trésor
Monsieur Bernard Tremblay, Fédération des cégeps
Membres de l'ACCQ